

CAA de Lille : Expérimentation des bacs pros en BTS et carte des formations

Le SNES dénonce l'expérimentation mise en place à la rentrée de septembre 2017 : expérimentation qui impose des quotas d'élèves de bac pros en STS tout en dessaisissant les profs de BTS de la sélection des étudiants. Cette expérimentation est au service d'une politique nationale qui consiste à inciter les élèves de bacs pros à poursuivre leurs études en BTS et les élèves de la voie technologique en IUT dans une volonté affichée d'une élévation du niveau de formation des jeunes :

- expérimentation limitée à 4 académies et qui sera probablement généralisée.
- logique de destruction de voie technologique enclenchée dès les réformes de 2000 et de 2010,
- projet de refonte complète du lycée (expérimentation annoncée dans l'académie d'une seconde indifférenciée LEGT pro d'ici deux ans).

Le Snes académique a interpellé le recteur à plusieurs reprises mais n'a obtenu qu'une fin de non-recevoir : il prétend rassurer sur ses intentions de protection de la voie technologique en annonçant la création de nombreuses places en BTS dans l'académie de Lille. Or, il s'avère qu'en fait de création, c'est l'équivalent de 4 sections de BTS qui vont être fermées pour la rentrée de septembre 2017 en formation initiale publique sous statut scolaire (le recteur « oublie » de compter dans son bilan les suppressions de divisions de 2e année...) Aucune place supplémentaire en BTS du secteur tertiaire n'est créée alors que la filière est déjà saturée. Empêchant de facto des élèves de la voie technologique d'accéder à ces BTS.

L'application de quotas est peu efficace et même dangereuse :

- Lorsque le bac pro se préparait en 4 ans, de nombreux élèves issus de bac professionnel possédaient les connaissances, compétences, et méthodes adaptées à une poursuite d'études en BTS. Ces élèves ont toujours eu accès aux STS par le passé et ce même en l'absence de quotas. L'enjeu majeur aujourd'hui est donc de permettre à tous les élèves de bac pro souhaitant intégrer une STS d'accéder à ces connaissances, compétences et méthodes pour pouvoir envisager sereinement une réussite à l'examen. Or, l'application mécanique de quotas associés à une affectation directe sans procédure de sélection, ne va pas miraculeusement faire réussir en BTS des élèves qui n'ont pas acquis les méthodes et connaissances en question.
- la formation en bac professionnel est, par essence, « professionnalisante » et ses objectifs ainsi que ses méthodes de travail sont bien différentes de celles des lycées technologiques. À l'heure actuelle, leur intégration des bacs pro en BTS, malgré les efforts déployés par les équipes pédagogiques de STS pour les aider, est souvent violente et porteuse de désillusion et cela mène inévitablement nombre d'entre eux à abandonner la formation en cours de route. Il n'est pas possible de faire reposer sur la pédagogie des enseignants de STS toute la responsabilité de l'échec ou de la réussite des élèves de bac pro. Et la baisse des exigences ne peut pas être la réponse à la réussite des bacs pros en BTS, il est de la responsabilité de l'Éducation Nationale, dans le cadre de sa mission de service public d'éducation, de proposer à nos élèves et étudiants des diplômes de qualité reconnus par tous.
- Ces quotas stricts et élevés ont pour conséquence l'éviction de nombreux élèves de l'enseignement technologique des sections de BTS. Les orienter de force vers les IUT alors qu'ils sont nombreux à déposer des dossiers d'inscription en BTS ne peut que mener nombre d'entre eux à l'échec, voire à la sortie de formation sans diplôme. Il est particulièrement à craindre que nos élèves de 3^e au niveau fragile, orientés en LGT dans le cadre de la politique académique d'orientation n'en soient les premières victimes.
- Les lycées privés ne sont pas soumis à cette politique des quotas et à la procédure APB, ce qui risque de pousser de nombreux élèves de la voie technologique vers l'enseignement privé.

Ce que demande le SNES :

- l'égalité de valeur des trois voies de formation qui doivent conserver leur spécificité pour permettre à tous de réussir. Les quotas vont aggraver les déséquilibres entre les différentes voies de formation qui sont déjà fortement impactées par les représentations sociales.

- la préservation et le renforcement réels de la voie technologique, qui a toute sa place dans la promotion sociale et la démocratisation : depuis la réforme de 2000, aggravée par celle de 2010, les effectifs de la voie technologique ont baissé de manière significative au profit de l'orientation en voie professionnelle.

- l'orientation des bacheliers pro en BTS ne doit pas être déterminée par l'avis du conseil de classe. Ce sont les commissions de sélection de BTS qui doivent examiner tous les dossiers de candidature et émettre un avis, en associant les collègues de la voie professionnelle comme c'était déjà souvent le cas.

- l'affectation des élèves de baccalauréat professionnel en STS ne doit pas se faire au détriment des élèves issus des autres voies : les demandes d'entrée en STS des élèves, notamment celles des séries technologiques, doivent continuer à être prises en compte et la carte des formations doit donc prévoir l'ouverture de 1/2 sections de

BTS là où cela est nécessaire afin d'accueillir les étudiants de bac pro.

- les sections accueillant ces étudiants supplémentaires doivent être maintenues ou ouvertes en formation initiale sous statut scolaire dans le public.

- une année d'adaptation, telle qu'elle existait autrefois dans le pré-bac, doit permettre aux élèves issus de bac pro de se préparer sereinement aux exigences du BTS, tant en termes de connaissances que de méthodes. Le retour au « bac pro en 4 ans », mandat des syndicats de la FSU, pourrait avantageusement remplacer cette année d'adaptation.

Le récent rapport de l'IG montre que les élèves de la voie technologique réussissent bien mieux dans les formations BTS que dans les formations en IUT où le taux de décrochage est élevé comme c'est le cas pour les élèves de bacs pros en BTS. Si le SNES partage les constats de ce rapport, il est en total désaccord sur les orientations proposées qui condamnent la voie technologique en préconisant soit un bac général « tronc commun plus modules » (avec pour corollaire la disparition du bac technologique) soit la réduction de chaque filière technologique à une seule série dans le cadre de la politique du « bac-3 bac+3 » et dans le cadre d'une refonte globale du LGT. Ces préconisations remettent en cause le système éducatif et aggraveront les déséquilibres entre les différentes voies de formation, qui sont déjà fortement impactées par les représentations sociales. Pour le SNES-FSU, il faut redonner à la voie technologique les moyens de fonctionner et redonner sens aux contenus d'enseignement.

La carte des formations professionnelles suit la même logique de dénaturation de la formation initiale sous statut scolaire en :

- remplaçant les diplômes par des certifications et des compétences
- favorisant l'apprentissage au détriment de la formation initiale sous statut scolaire
- mixant les parcours de formation sous statut scolaire avec l'apprentissage (une ou deux années en statut scolaire et un ou deux ans en apprentissage)
- mixant les publics au sein des classes (élèves sous statut scolaire et apprentis salariés)
- favorisant l'accès des élèves aux formations du privé (cursus de non décrochage qui associe indifféremment les structures publiques ou privées, campus des métiers où toutes les formations quelles que soient leur statut sont mises au même niveau).

Cette politique est mise en œuvre par le biais de la carte des formations au niveau régional où l'Éducation nationale sous statut scolaire est reléguée au second plan.

- Le SNES-FSU académique demande au SNES national un positionnement clair et une intervention auprès du ministère pour faire échec à cette expérimentation dangereuse.
- Le SNES-FSU académique demande que la question des expérimentations en BTS soit intégrée comme un point central du colloque lycée. Cela pourra être l'occasion de tirer un bilan des académies expérimentales.
- Le SNES-FSU doit donc être offensif et combattre auprès du ministère toute expérimentation qui vise à dénaturer la voie technologique et les diplômes. Le SNES ne doit pas attendre les projets pour réagir mais doit affirmer sa vision de l'Éducation au service des jeunes et de la démocratisation effective.
- Au sein des établissements, le SNES communiquera le courrier envoyé au Recteur. Dans les conseils d'administration, le SNES de Lille proposera une motion SNES-SNUEP-SNEP pour dénoncer la mise en place de cette expérimentation.
- Un dossier de presse sera créé pour en informer les médias.

Texte adopté à l'unanimité